

SÉANCE extraordinaire

Le 28 juin 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 28 juin 2018, à 18 h 15, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Richard Duguay, maire suppléant, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

EST ABSENTE : Madame Louise Langlois, maire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

180628.215 SIGNATAIRE – DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la ville tout document, pertinent requis et nécessaires dans le cadre de la démarche MADA de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180628.216 OCTROI DE CONTRAT ET SIGNATAIRE – GHD – SERVICES PROFESSIONNELS D'UN LABORATOIRE DES SOLS ET MATÉRIAUX – ARÉNA DE CHANDLER

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'un laboratoire des sols et matériaux dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'aréna, secteur Chandler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil octroi le contrat de services professionnels d'un laboratoire des sols et matériaux au plus bas soumissionnaire conforme soit à la Firme GHD au montant de 7 714.82 \$, toutes taxes incluses.

Soumissionnaires	Coût (TTC)
GHD	7 714.82 \$
Englobe	8 881.82 \$

Il est également résolu d'autoriser monsieur Glenn Clément, directeur du service sport, loisir et récréotourisme à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180628.217 PROJET DE QUARTIER - APPROBATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce Conseil autorise monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à effectuer les démarches nécessaires pour commander les modules de jeux proposés par ABC Récréation Québec Inc., pour un montant total de 15 834.36 \$, tel que décrit dans la cotation numéro 18-4132-R1

Il est également résolu que ce conseil approuve le paiement des factures associées au nettoyage de la piste de VTT, secteur St-François, pour un montant total de 5 645 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180628.218 DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF – SUITES À DONNER

Dossier directeur du service des travaux publics - Abrogation des résolutions numéros 180409.110 du 9 avril 2018 et 180412.131 du 12 avril 2018.

CONSIDÉRANT que par ses résolutions numéros 180409.110 du 9 avril 2018 et numéros 180412.131 du 12 avril 2018, la conseil a majoritairement résolu de mettre fin à l'emploi de monsieur Michel Couture, directeur du service des travaux publics le 15 avril 2018, date de l'expiration de sa période de probation de 6 mois de travail prévu à la Politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Chandler et lui a offert un autre contrat travail à des conditions différentes, lequel n'a pas été accepté ;

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du travail dans une décision rendue le 26 juin 2018 à la suite d'une plainte de monsieur Michel Couture, a décidé que le début d'occupation du poste de monsieur Michel Couture devait se calculer à compter de la date d'adoption de la résolution d'embauche le 11 septembre 2017 et non à compter de la date du début de son travail le 16 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT que devant cette décision et pour éviter des frais et un procès, il y a lieu d'abroger les résolutions qui mettaient fin à l'emploi de monsieur Michel Couture pour le motif que sa période de probation se terminait le ou vers le

15 avril 2018, quitte pour le conseil à réviser ultérieurement la situation ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'abroger les résolutions numéros 180409.110 du 9 avril 2018 et 180412.131 du 12 avril 2018 et, conformément à l'article 72.2 de la Loi sur les cités et villes, de réintégrer monsieur Michel Couture au poste de directeur du service des travaux publics et d'autoriser le directeur général de la Ville, après consultation avec le procureur désigné, à lui payer une indemnité équivalant au traitement qu'il aurait normalement reçu si ces résolutions n'avaient pas été adoptées et, également, à lui payer une indemnité équivalant au montant de la somme qu'il a déboursée pour exercer son recours devant le Tribunal administratif du travail.

Extrait de la LCV

72.2. Le Tribunal administratif du travail peut:

- 1° ordonner à la municipalité de réintégrer le fonctionnaire ou employé;
- 2° ordonner à la municipalité de payer au fonctionnaire ou employé une indemnité jusqu'à un maximum équivalant au traitement qu'il aurait normalement reçu s'il n'avait pas fait l'objet de la mesure;
- 3° rendre toute autre décision qui lui paraît juste et raisonnable, compte tenu de toutes les circonstances de l'affaire, et notamment ordonner à la municipalité de payer au fonctionnaire ou employé une indemnité jusqu'à un maximum équivalant au montant de la somme qu'il a dépensée pour exercer son recours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ajournement de la séance est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et adopté à l'unanimité à 18h25.

Reprise à 19h41 de la séance ajournée à 18h25.

180628.219 DOSSIER DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – OFFRE D'INDEMNITÉ DE DÉPART

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 180628.218 et suite à la décision du tribunal administratif de travail rendue le 26 juin 2018 de reconnaître le début d'emploi de monsieur Michel Couture à partir du 11 septembre 2018, le Conseil, afin d'éviter des frais et un procès, a réintégré monsieur Michel Couture au poste de directeur du service des travaux publics de la Ville de Chandler;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances de ce dossier et pour une meilleure administration, le Conseil est d'avis que, malgré la résolution 180628.218, il y a lieu d'offrir à monsieur Michel Couture de mettre fin à son emploi à la Ville moyennant une indemnité de départ raisonnable et de lui demander de faire une proposition ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'autoriser le directeur général de la Ville, en collaboration avec le procureur de la municipalité au dossier, à négocier avec monsieur Michel Couture une indemnité de départ pour mettre fin à son emploi ou un mécanisme pour établir cette indemnité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180628.220 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 19 h 50.

VILLE DE CHANDLER

Richard Duguay
Maire suppléant

Roch Giroux,
Directeur général et greffier